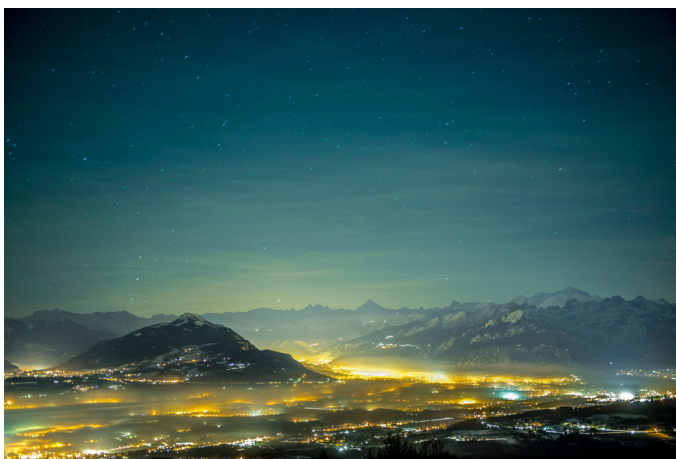
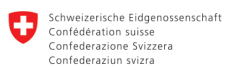




CCTP – marché d'étude
Etude d'aménagement
du territoire et zoom
mobilité sur le PACA
Arve Porte des Alpes

Version définitive du
15/12/2014





.....

Cahier n°130-1

.....

Cahier des charges

PACA Arve-Porte des Alpes

Version du 15/12/2014

Auteur :
Marion Charpié-Pruvost, Grand Genève

Avec l'appui du :
Comité technique et du Comité de pilotage du PACA Arve-Porte des Alpes



Tableau de suivi des remarques

(A remplir par le rédacteur du Cahier)

Version	Type de correction	Auteur
JJ/MM/DD	Orthographe Partie 1 Pages 10-11-12 Etc.	Comité de Projet



Table des matières

1. Modalités de l'étude	
1.1 Pouvoir adjudicateur	6
1.2 Objet du marché	6
2. Contexte territorial et démarches	
2.1 Le Grand Genève et l'ARC syndicat mixte	6
2.2 Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois du Grand Genève	7
2.3 Les Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA)	7
2.4 Le PACA Arve-Porte des Alpes	8
2.5 Démarches locales : InterSCOT, SCOT, syndicat mixte de transport et contrats corridors	9
3. Objectifs et déroulement du marché	
3.1 Objectifs généraux	9
3.2 Déroulement de l'étude	10
4. Cadre et suivi du marché	
4.1 Suivi et pilotage	14
4.2 Réunions à prévoir	15
4.3 Documents de référence	16
4.4 Offre de prestation	18
4.5 Documents à produire - livrables	19
4.6 Langue	20
4.7 Questions de l'équipe de prestataires	20
4.8 Publication, SIG, charte graphique et propriété des projets	21
4.9 Secret professionnel et utilisation des résultats	21
4.10 Calendrier et organisation de l'étude	22
4.11 Budget estimatif	22



1. Modalités de l'étude

1.1 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est :

ARC Syndicat Mixte

Clos Babuty

27, rue Jean Jaurès

F-74100 Ambilly

1.2 Objet du marché

Ce marché a pour objet la réalisation d'une étude d'aménagement du territoire et zoom mobilité sur le Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA) Arve-Porte des Alpes, dans le cadre des démarches d'aménagement du territoire menées par le Grand Genève.

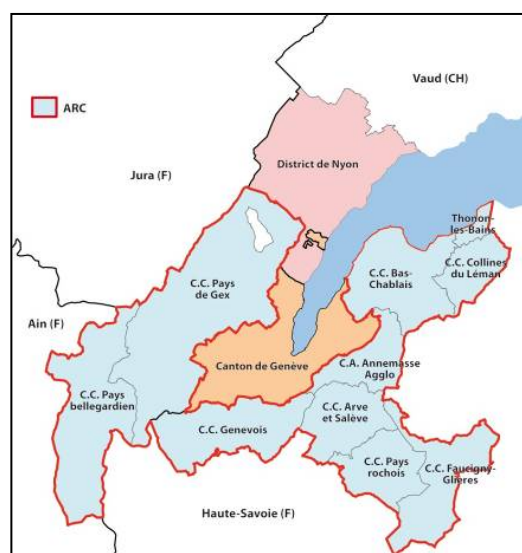
2. Contexte territorial et démarches

2.1 Le Grand Genève et l'ARC syndicat mixte

Le **territoire du Grand Genève** est composé du Canton de Genève, du District de Nyon et de l'ARC syndicat mixte. Ces trois entités forment l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Côté français, l'**ARC syndicat mixte** est composé de 10 collectivités membres : 8 communautés de communes, 1 commune et 1 communauté d'agglomération, représentant au total 120 communes françaises.

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève s'est constituée en GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) et a élaboré un projet d'aménagement d'ensemble : le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois.

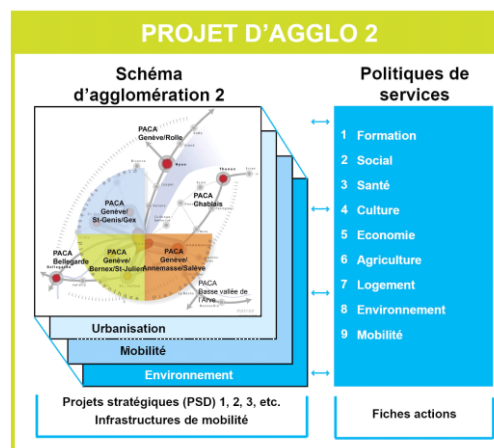




2.2 Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois du Grand Genève

En décembre 2007, les partenaires français et suisses ont signé une Charte d'engagement qui définit les **grands principes d'organisation du territoire franco-valdo-genevois** à l'horizon 2030 : le Projet d'agglomération. Celui-ci comporte 2 dimensions :

- Une dimension spatiale pour l'organisation du territoire : grandes infrastructures de transports, espaces prioritaires et stratégiques de développement de l'urbanisation (logements, activités économiques), espaces à préserver.
- Une dimension de services à la population au travers des thèmes suivants : la mobilité, le logement, l'économie, la formation, le social, la santé, la culture, l'agriculture et l'environnement. L'objectif est d'apporter des solutions concrètes à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.



La deuxième génération de ce Projet d'agglomération, qui a été signée en juin 2012, confirme et complète les objectifs du Projet d'Agglomération n°1 signé en décembre 2007.

<http://www.grand-geneve.org/>

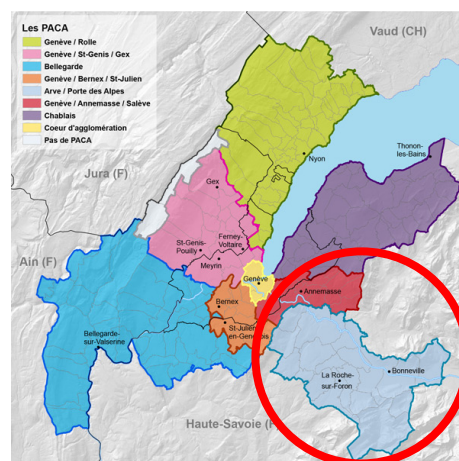
2.3 Les Périmètres d'Aménagement Coordinés d'Agglomération (PACA)

Le PACA est un **échelon intermédiaire** entre le Grand Genève et les collectivités territoriales. C'est une démarche originale qui permet d'impliquer directement chacune des communes dans le Projet d'agglomération et de prendre en compte les enjeux locaux à l'échelle d'un « couloir » du bassin de vie que constitue le Grand Genève.

Les PACA ont trois missions principales :

- coordonner les collectivités et le Grand Genève pour veiller à la mise en œuvre du Projet d'agglomération.
- **établir une image directrice du territoire à l'horizon 2030 et approfondir des sujets à enjeux pour le territoire de la Vallée de l'Arve.**

- être une plateforme d'échanges et de discussion entre les collectivités pour les projets menés à l'échelle locale.



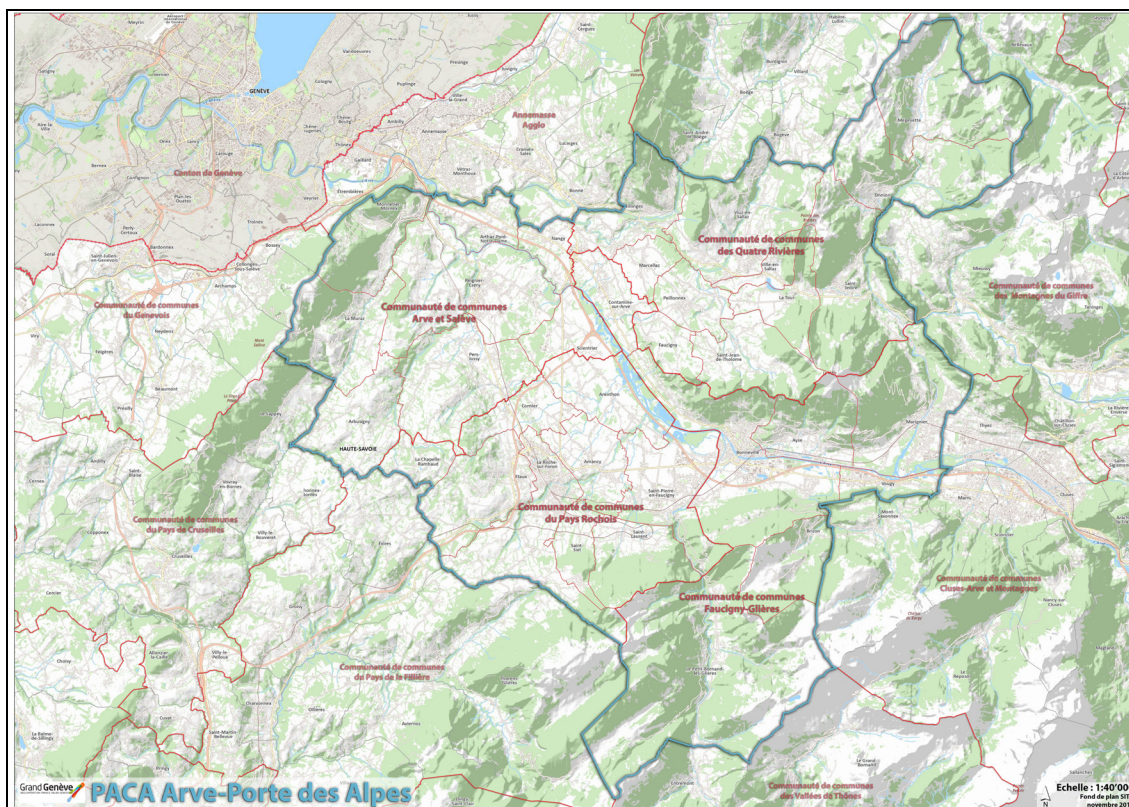


2.4 Le PACA Arve-Porte des Alpes

Le **PACA Arve-Porte des Alpes** réunit trois communautés de communes françaises de la vallée de l'Arve (Arve et Salève, Pays Rochois et Faucigny-Glières) faisant partie du Grand Genève ainsi que la communauté de communes des 4 Rivières, limitrophe, aux problématiques très similaires, appartenant au PTU du secteur et concernée par l'aménagement du secteur de Findrol.

La démarche PACA n'a pas encore véritablement été mise en œuvre dans ce territoire. La présente étude s'inscrit donc dans un démarrage de démarche territoriale.

Le **territoire Arve-Porte des Alpes** est très bien relié par l'autoroute et par le rail aux principaux pôles urbains et d'activités du Grand Genève. Ce territoire dispose d'excellents atouts spécifiques : une micromécanique de niveau mondial (pôle de compétitivité Arve industries spécialisé dans le décolletage) et de magnifiques paysages, notamment de moyenne montagne. En forte croissance démographique et économique, il entend renforcer sa structure urbaine en densifiant les villes desservies par le rail, en favorisant les transports publics et la mobilité douce, en valorisant les paysages de l'Arve et des massifs, et en développant son économie à partir de ses compétences reconnues.





2.5 Démarches locales : InterSCOT, SCOT, syndicat mixte de transport et contrats corridors

L'**InterSCOT** du Grand Genève français est une démarche initiée en 2013 à l'échelle de l'ARC et qui a permis de définir un projet politique commun à l'échelle des 8 SCOT du Grand Genève.

<http://www.arcdugenevois.fr/domaines-d-interventions/amenagement-du-territoire>

Les **SCOT d'Arve et Salève, Pays Rochois et Faucigny-Glières** ont été approuvés, le **SCOT des 3 Vallées** qui couvre la communauté de communes des 4 Rivières est en cours d'élaboration.

- Le SCOT Arve et Salève est un SCOT SRU approuvé le 17 juin 2009. <http://www.arve-saleve.fr/action/competences-de-la-ccas>
- Le SCOT Faucigny-Glières est un SCOT SRU approuvé le 16 mai 2011. <http://www.ccfq.fr/Amenagement-du-territoire/Le-SCOT-Faucigny-Glieres>
- Le SCOT du Pays Rochois est un SCOT Grenelle approuvé le 11 février 2014. http://www.ccpaysrochois.fr/economie-presentation_scot.htm
- Le SCOT des 3 Vallées finalise actuellement sa phase diagnostic. <http://scot-3-vallees.com/>

Les 4 communautés de communes œuvrent ensemble pour offrir des transports urbains à la population à travers la mise en place de Proximiti, un service de transport créé par le **Syndicat mixte des 4 communautés de communes (SM4CC)**. Celui-ci est notamment en charge du développement du Transport à la Demande ainsi que du transport scolaire. Il a pour objectif de développer des transports en commun pour la population.

Le périmètre du PACA est couvert par **deux contrats corridors**. Cette démarche locale apporte une expertise environnementale forte et permet de porter des actions concrètes. L'environnement est donc une thématique qui apparaît peu dans la présente étude, car déjà fortement abordée par ailleurs.

3. Objectifs et déroulement du marché

3.1 Objectifs généraux

La première année d'un PACA est consacrée à la réalisation d'une étude qui a pour objectif de dégager, pour le territoire concerné, **une image générale de l'aménagement du territoire à horizon 2020-2030-2040**. Cette image **s'inscrit dans le cadre du Projet d'agglomération du Grand Genève et de la démarche InterSCOT de l'ARC**. Elle traite notamment des thématiques



suivantes : population/logements, économie, mobilité, environnement... L'étude a également pour objectif de mettre en lumière les **principaux secteurs à enjeux du territoire**, sur lesquelles des Projets Stratégiques de Développement (PSD) pourraient être développés. Il s'agit alors **d'approfondir la réflexion sur ces secteurs**, dans une phase pré-opérationnelle.

La présente étude doit donc s'inscrire pleinement dans les objectifs du Projet d'Agglomération n°1 et 2 et participer à la démarche InterSCOT. Elle doit aussi permettre de mettre en cohérence les démarches de planification existantes (dont les SCOT), leurs périodes de réalisation étant variables.

3.2 Déroulement de l'étude

3.2.1 *La mission portera sur le périmètre du PACA Arve-Porte des Alpes*

La mission portera sur le périmètre du PACA Arve-Porte des Alpes, mais devra prendre en compte les dynamiques territoriales de l'ensemble du Grand Genève ainsi que de la Vallée de l'Arve, afin d'inscrire l'étude dans un contexte plus large.

Le périmètre du PACA Arve Porte des Alpes comprend :

- la Communauté de communes Faucigny-Glières,
- la Communauté de communes du Pays Rochois,
- la Communauté de communes Arve et Salève,
- la Communauté de communes des 4 Rivières.

Les territoires voisins et notamment Annemasse Agglo et le Canton de Genève seront associés à cette démarche.

3.2.2 *La mission comportera les étapes suivantes*

Phase 1. Elaboration d'un concept général portant sur la mobilité, l'urbanisation, les paysages et l'économie, avec une approche mobilité plus poussée

En s'appuyant sur les éléments de diagnostics existants et orientations du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois ainsi que des SCOT couvrant le périmètre d'étude, le prestataire devra proposer un concept général d'aménagement du territoire. Ce concept doit être décliné en **trois horizons temporels : 2020, 2030, 2040**, et s'inscrire dans une démarche de développement durable. L'approche mobilité sera plus poussée que les autres thématiques, s'agissant d'une priorité pour les élus du territoire.



Ce concept général d'aménagement du territoire devra donc porter sur les éléments détaillés ci-après.

Phase 1.1 Mobilité :

Phase 1.1.1 Plan global de déplacements :

Proposition d'un Plan Global de Déplacements permettant de favoriser les transports en commun et les modes doux. Ce plan devra être développé dans une logique de territoire multipolaire et se concentrera sur les points suivants :

- En s'appuyant sur les deux scénarii projetés de **réseau de lignes urbaines** (y compris TAD) prévus **pour 2020** par le SM4CC (syndicat mixte de transports portant sur les 4 communautés de communes), il s'agira de proposer un approfondissement de ces deux scénarii en intégrant **l'offre en transports scolaires** et en mettant en cohérence cette offre *Proximiti* avec les territoires voisins, notamment Annemasse Agglo et la Communauté de communes Cluses Arve et Montagne, mais également l'offre Lihsa du Conseil Général 74 et l'offre TER. L'objectif est donc de prévoir les lignes de transports urbains et les lignes de transport scolaire, dans un objectif d'optimisation (développement de l'offre et coût acceptable), avec des étapes de mise en place du réseau d'ici 2020. A noter que les élus ont déjà actés trois principes prioritaires pour le développement du réseau : Correspondances avec les TER, desserte des zones d'activités et desserte du Centre Hospitalier CHAL. L'analyse portera sur :
 - Définition du service, détermination de la ou des navettes urbaines constitutives du PTU. Itinéraires et architecture du réseau.
 - Recensement et caractérisation des arrêts à créer : sites de dépose/de rabattement principaux.
 - Détermination des besoins en sites propres.
 - Volumes supposés et intégration des usagers scolaires. Recalibrage des lignes scolaires impactées par la mise en œuvre du réseau de transports urbains.
 - Fréquence de desserte, amplitudes horaires et fiches horaires des lignes.
- Puis proposition d'un **schéma global de mobilité** pour 2030 et 2040. Ce schéma précisera l'évolution souhaitée du réseau de transports urbains-transports scolaires, en lien avec l'armature urbaine. Sans pour autant détailler les points d'arrêts ou les fréquences.



- **Analyse des flux routiers** ainsi que des projets d'infrastructures routières en lien avec le schéma des transports en commun.
- **Offre ferroviaire** axes Annemasse-St Gervais et Annemasse-Annecy : évolution et impacts territoriaux.
- **Services à la mobilité** : dimensionnement des P+R et/ou parking covoiturage pour une coordination de l'offre au sein du périmètre du PACA. Intégrer les réflexions en cours sur les bornes électriques, l'autopartage et le covoiturage.
- **Modes doux** : déclinaison du **schéma cyclable** Grand Genève : Reprise des projets existants des collectivités et proposition de tracés lorsqu'ils sont identifiés dans le schéma cyclable du Grand Genève mais non détaillés par les collectivités. Intégration des questions de mobilité douces dans le concept général d'aménagement.

Phase 1.1.2 tranche conditionnelle portant sur le coût et le financement du réseau de transports urbains 2020

- Les deux scénarii de **réseau de transports urbains** seront accompagnés d'une **analyse des coûts et des possibilités de financement**. Cette analyse sera effectuée en vue de permettre de financer le déploiement des transports urbains et scolaires tels que prévus dans le plan global de mobilité. Elle portera sur :
 - Mise à jour des recettes tarifaires estimées et politique tarifaire : pratiques tarifaires et modalités d'adhésion intégrant les PTU voisins et les réflexions en cours.
 - Mise à jour des données en matière de recettes de versement transport (réactualisation de l'analyse effectuée en 2011 par les 4 communautés de communes).
 - Mise à jour de l'évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement. Evaluation des coûts de fonctionnement sur la base d'une année d'exploitation.

Phase 1.2 Urbanisation – paysages

Proposition d'une vision globale de l'urbanisation, avec mise en cohérence des différents documents de planification entre eux et mise en valeur les particularités du PACA Arve-Porte des Alpes au sein du Grand Genève (notamment prise en compte des territoires de montagne). Cette vision développera plus particulièrement les points suivants :

Mise en cohérence de documents existants sur les points suivants :

- **Potentiels de développement** et armature urbaine : objectifs de logements du PA2 et des SCOT, types de logements produits...



- **Maîtrise de l'urbanisation** et mise en lumière de la qualité du cadre de vie et des enjeux paysagers du PACA.
- Prise en compte des contrats corridors et **intégration des études environnementales** existantes (bilan carbone Grand Genève, etc.)

Approfondissement des problématiques suivantes :

- **Equipements** : impacts de la forte croissance du territoire sur le rythme des équipements essentiels (scolaires, santé...) à produire. Et mise en cohérence des projets d'équipements structurants avec le concept général d'aménagement pour le territoire du PACA.
- Prise en compte du **fonctionnement des villages** au sein de la métropole franco-valdo-genevoise : ruralité, espaces publics, conditions de maintien des services... détermination des enjeux majeurs pour ces villages.
- **Patrimoine historique** : mise en lumière du patrimoine du Faucigny et de ses atouts au sein de l'agglomération du Grand Genève et en lien avec le concept général d'aménagement.
- **Mise en œuvre de cette vision globale de l'urbanisation** : recommandations opérationnelles et concrètes permettant de décliner les différents principes du schéma général d'aménagement.

Phase 1.3 Économie :

Analyse des dynamiques économiques existantes (quantitatives, qualitatives) dans toutes les dimensions économiques du territoire. **Proposition d'une vision prospective sur les emplois et sur la stratégie économique, en explorant les points suivants :**

- Éco-cité du Grand Genève : travailler sur la déclinaison de cette stratégie économique de l'ARC sur le territoire du PACA en prenant en compte les spécificités du territoire (démarche déjà engagée mais à approfondir). <http://www.arcdugenevois.fr/actualites/l-eco-cite-francaise-du-grand-geneve>
http://arcdugenevois.fr/sites/arc/files/fichiers/thematiques/economie/eco-cite_21nov2013.pdf
- Zones d'activités économiques : développement d'une stratégie d'ensemble dans un objectif de complémentarité, de qualité et de densité.



- Politique commerciale : développement d'une stratégie d'ensemble puis mise en cohérence entre territoires pour organiser le territoire.
- Tourisme et loisirs : mise en valeur du potentiel du territoire, dans ce concept général d'aménagement.

A noter que les sous-phases pourront bien évidemment être conduites de manière simultanée afin d'assurer la cohérence entre les différentes composantes du concept général d'aménagement.

Phase 2 : Périmètres stratégiques de développement (PSD)

Phase 2.1 : Sur la base des PSD identifiés dans le Projet d'Agglomération **recenser l'état d'avancement des études et opérations pour chacun de ces secteurs**. En fonction du concept général d'aménagement du territoire prévu en phase 1 de l'étude, **identification éventuelle d'autres PSD**. Ils doivent être des leviers pour réaliser le concept général. Il peut s'agir de projets urbains, d'axes de transport en commun, de projets paysagers particuliers, etc. Les premières lignes directrices de ces secteurs seront à produire dans le cadre de cette étude. Mais ces secteurs feront l'objet d'études plus poussées, pré-opérationnelles dans le cadre d'un autre marché.

Phase 2.2 : Approfondissement du secteur de Findrol :

Le pôle de Findrol est identifié comme PSD dans le Projet d'Agglomération et constitue un secteur à enjeux fort pour le PACA. Il s'agira dans cette étude d'identifier les projets sur ce secteur ainsi que les dysfonctionnements (sources de congestions, etc.) pour ensuite proposer un schéma d'aménagement cohérent (mobilité, infrastructures, urbanisation, économie, paysage, agriculture) pour 2020, 2030 et 2040, permettant de coordonner les actions des collectivités sur le secteur de Findrol.

A noter que la phase 2.2 Approfondissement du secteur de Findrol devra débuter avant la fin de la phase 1, s'agissant d'une priorité du mandat d'étude.

4. Cadre et suivi du marché

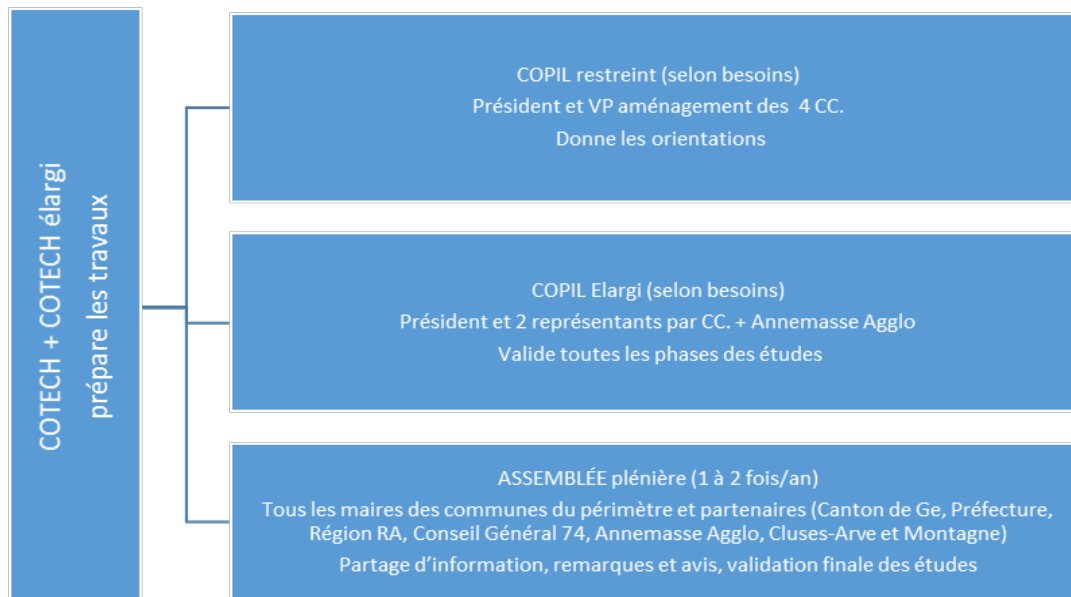
4.1 Suivi et pilotage

Le suivi et le pilotage de la phase 1 de l'étude sont assurés au niveau technique par le Comité technique (Cotech) et au niveau décisionnel par le Comité de Pilotage (COPIL) restreint ou élargi selon les besoins. Une assemblée plénière permet de partager l'étude avec les partenaires



institutionnels et l'ensemble des Maires du territoire. Le suivi et le pilotage de la phase 2 sera sur la même forme que pour la phase 1, mais avec une plus grande implication des communes concernées par les PSD.

Pour la phase 1, ces instances sont organisées comme suit :



4.2 Réunions à prévoir

4.2.1 Réunions politiques

Pour chacune des phases de l'étude, il sera nécessaire de prévoir des réunions politiques permettant d'assurer une appropriation optimale du projet. Les bureaux d'études préciseront dans leur offre le nombre de réunions qu'ils souhaitent prévoir. Les indications ci-dessous sont donc des minima :

Phase 1 : a minima cinq réunions politiques sont à prévoir pour cette phase : Copil de lancement, 2 Copils intermédiaires, Copil final, Assemblée plénière. Des rendez-vous sont à prévoir avec chacune des 4 intercommunalités concernant le réseau de transports urbain.

Des tables rondes sont également à prévoir pour la phase 1 du marché, afin de mettre en place un processus participatif avec les élus et partenaires concernés par le PACA.

Phase 2 : des prises de rendez-vous sont à prévoir pour cette phase ainsi que a minima trois réunions politiques.



4.2.2 Réunions techniques

En fonction des besoins de l'étude, et a minima : une réunion avant chacune des réunions politiques pour préparer celles-ci.

Il est demandé au prestataire de désigner un chef de projet qui sera le référent technique privilégié de l'étude. Le référent technique du Grand Genève sera Marion Charpié-Pruvost. Le suivi de l'étude fera l'objet d'une coordination permanente entre le Grand Genève et le prestataire. Le prestataire devra justifier à la demande du Grand Genève ou de ses agents dûment mandatés, et à tout moment, de l'état d'avancement de ses missions. Des points réguliers (téléphoniques notamment) devront être envisagés avec le référent technique du Grand Genève.

4.3 Documents de référence

Le Bureau d'étude disposera de divers documents de référence (certains publics consultables dès la phase de consultation, d'autres seront remis après attribution du marché). Les cahiers numérotés sont disponibles sur le site du Grand Genève :

Documents de planification :

- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et exemples de PACA : <http://www.grand-geneve.org>
- InterSCOT de l'ARC syndicat mixte : www.arcdugenevois.fr
- Plan Directeur Cantonal de Genève : <http://ge.ch/amenagement/plan-directeur-cantonal-2030>
- SCOT Faucigny-Glières : <http://www.ccfg.fr/Modules/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/SCOT/%28offset%29/5>
- PLH Faucigny-Glières : <http://www.ccfg.fr/Modules/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/Habitat/PLH-adopte-dec-2010>
- SCOT et PLH Arve et Salève : <http://www.arve-saleve.fr/au-coeur-du-developpement/amenagement-du-territoire>
- SCOT du Pays Rochois : http://www.ccpaysrochois.fr/economie-presentation_scot.htm
- PLH du Pays Rochois : http://www.ccpaysrochois.fr/economie-presentation_habitat.htm
- SCOT d'Annemasse Agglo : <http://www.annemasse-agglo.fr/grandes-actions-projets/amenagement-du-territoire>
- Diagnostic du SCOT des 3 Vallées.

Environnement :

- Cahier 13-51 : étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridor secteur Bargy Glières-Môles



- Cahier 13-52 : étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridor secteur Salève-Voirons
- Bilan carbone du Grand Genève.
- Etude d'opportunité du bassin versant de la Menoge.
- Diagnostic du contrat de territoire « Espaces Naturels Sensibles »
- Diagnostic « Espaces Naturels Sensibles » du plan de gestion du Mont Vouan.

Mobilité :

- Etudes gares concernant toutes les gares comprises dans le périmètre du PACA (Etude gare de Reignier annexée au CCTP, étude Gare de La Roche-sur-Foron : diagnostic et enjeux, proposition de 4 scénarios d'aménagements, etc.),
- Schéma cyclable du Grand Genève
- Cahier n°16-5 Etude P+R du Grand Genève
- Etude P+S (services innovants) de l'ARC
- Fiches horaires des services de transport scolaire et des services de transport à la demande : <http://proximiti.fr>
- Autres documents du SM4CC qui seront mis à disposition :
 - Etude sur le projet de réseau de transport urbain pour le SM4CC :
 - Réseau idéal : cartographie de lignes et des arrêts (fichier pdf) et fiches horaires (fichier excel) ; bilan financier du réseau (fichier ppt et excel)
 - Réseau optimisé : cartographie de lignes et des arrêts (fichier pdf) et fiches horaires (fichier excel) ; bilan financier du réseau (fichier ppt)
 - Réseau SM4CC : cartographie de lignes (fichier pdf et SIG), coûts annuels d'exploitation (fichier ppt)
 - Estimation versement transport (fichier ppt) et bases de données (INSEE DADS année 2008, format excel ; SIRENE année 2010, fichier excel)
 - Liste des 120 circuits de transport scolaire internes au PTU et sortant et liste des lots pour les marchés en cours,
 - CCP des marchés de transport scolaire,
 - Grille des frais d'inscription aux services de transport scolaire et recettes d'inscription 2014-2015
 - Bilans mensuels et trimestriels sept. 2013 à déc. 2014 de fréquentation des services de transport à la demande
 - Nombre d'élèves inscrits par circuit de transport scolaire et par arrêt 2014-2015
 - Cartographie des circuits de transport scolaire 2011-2012

Economie :

- Eco-cité française du Grand Genève
- Cahier n°11-2 : Inventaire de base, premières études en vue de l'élaboration progressive d'une PPDE franco-valdo-genevoise - Analyse des potentiels des sites stratégiques des territoires français de l'agglomération en regard du Schéma d'agglomération
- Etude de marché sur l'opportunité de mettre en place une démarche de circuit court sur le territoire de la CC4R
- Analyse du besoin des entreprises de la CC4R en vue d'une implantation dans la zone des Tattes à Peillonex ou de Copponaz à Saint Jeoire.

**PSD**

- Liste des PSD en page 115 de l'Annexe3 et description dans l'Annexe 4 du Projet d'Agglomération n°2 : http://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/annexe4_mesurespa2_juin12_0.pdf
- PSD Bonneville (voir document annexé)

Secteur de Findrol :

- Cf p.114 du SCOT Faucigny-Glières concernant les projets routiers de ce secteur.
- Etude spécifique « Interscot » sur l'aménagement et sur l'organisation en matière de déplacements de la zone dite « Carrefour de Findrol », datant de 2005.

Le Grand Genève s'engage à fournir au prestataire toutes les informations qu'il pourrait détenir et qui sont de nature à assurer le plein succès de sa mission.

4.4 Offre de prestation

4.4.1 *Méthodologie et moyens à mettre en œuvre*

Il est demandé au prestataire de décliner, dans son offre de prestation un mémoire technique comprenant :

- Une présentation sommaire du bureau d'études, accompagnée d'une sélection de réalisations similaires en matière d'étude ;
- Une note développant les motivations du candidat ;
- Une note présentant une méthodologie, plus précise que celle du présent CCTP, pour conduire chacune des phases de travail, ainsi que les moyens correspondant à leur mise en œuvre. Le prestataire pourra toutefois émettre un avis critique sur cette méthodologie globale et proposer des variantes dans son offre de prestation, dès lors qu'il répond à tous les objectifs de l'étude. Le prestataire chiffrera le nombre de jours consacrés au terrain qu'il juge nécessaire à la réussite de sa mission, et précisera les rencontres qu'il s'engage à effectuer ;
- Les présentations des organigrammes et de la composition de l'équipe dédiée à l'étude avec les titres et expériences professionnelles. Le référent du bureau d'étude pour tout le suivi de la mission sera clairement identifié ;
- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude ;



- Une décomposition de prix détaillée par phase et par collaborateur indiquant les nombres de jours consacrés à chaque étape, et le coût à la journée de chacun des intervenants de l'équipe dans la mission.

4.4.2 Prestation et compétences attendues

- Compétences avérées en **aménagement du territoire, mobilité** (expertise technique, financière et juridique dans la mise en œuvre, l'exploitation et l'optimisation de services de transport urbain), **urbanisme, économie, environnement, programmation et cartographie**.
- Une prestation **d'analyse, de réflexion, de synthèse, et de propositions** relatives au projet, avec une bonne capacité d'appréciation des enjeux à plusieurs échelles et selon plusieurs temporalités.
- Une prestation **de communication et d'animation** : le bureau d'étude devra démontrer sa capacité à porter un message clair, et à animer des réunions sous différents formats pour faciliter l'appropriation de la réflexion par tous.
- Une **prestation de rédaction** : Le bureau d'étude devra pouvoir concevoir et réaliser des documents clairs et pédagogiques, facilement assimilables par les élus (diaporamas, résumés non techniques, tableaux, schémas, cartes...).

4.5 Documents à produire - livrables

Le bureau d'études devra fournir les documents nécessaires à chaque étape de la réflexion, et prévoir les différents documents qu'il jugera utiles pour une bonne animation, il présentera les résultats de son travail. En outre, chaque entretien ou réunion de travail fera l'objet d'un compte rendu synthétique remis au porteur du projet sous 10 jours ouvrés. Les documents de présentations pour les réunions devront être transmis à minima 5 jours ouvrés avant la séance.

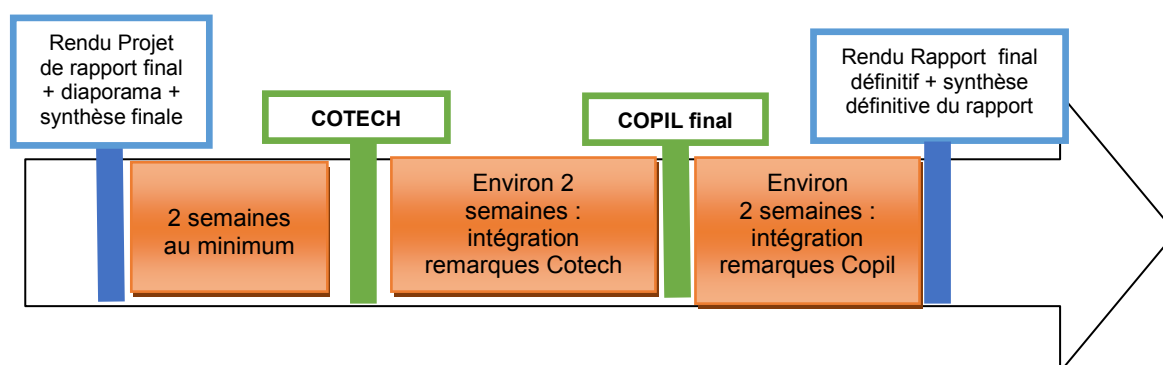
Devront être produits :

- Un rapport d'étape à l'issue de la sous-phase 1.1;
- Un second rapport d'étape à l'issue de la phase 1 ;



- Un rapport final, présentant les résultats de l'intégralité de l'étude.
- Un diaporama, présentant les résultats de l'intégralité de l'étude.
- Une synthèse du rapport final : résumé non technique, de 4 à 6 pages, pouvant être destiné au grand public.

Pour la phase de finalisation de l'étude, la production de ces livrables devra respecter les délais suivants par rapport aux réunions :



Une grande qualité graphique et rédactionnelle est attendue pour les rapports finaux. Le rapport final et la synthèse ne pourront pas être rendus sous format .ppt, mais devront faire l'objet d'une mise en page permettant une lecture aisée des documents. Une attention particulière sera apportée aux documents cartographiques et graphiques. Le rapport devra intégrer une bibliographie de tous les documents utilisés.

4.6 Langue

La langue officielle de la procédure est le français, pour le programme, les questions et réponses, les rendus de projets et les rapports du Comité de Pilotage.

4.7 Questions de l'équipe de prestataires

Les questions relatives au déroulement de l'étude peuvent être adressées en tout temps par l'équipe de prestataires à l'attention de l'adjudicateur (par mail à Marion Charpié-Pruvost : marion.charpie-pruvost@arcdugenevois.fr). Les réponses parviendront à l'équipe dans les meilleurs délais, en fonction des démarches nécessaires.



4.8 Publication, SIG, charte graphique et propriété des projets

Les résultats de l'étude (rapport final, diaporama et synthèse) seront rendus publics. Ils devront être présentés sous format A4 recto-verso. Ces éléments devront être lisibles en noir et blanc et en format A4 (y compris les cartes).

Tous les documents devront respecter la Charte graphique du Grand Genève (remise par l'adjudicateur).

Les données cartographiques (SIG) seront transmises au Grand Genève selon sa demande.

Concernant les documents cartographiques, ils devront obligatoirement être aux formats compatibles :

- format shape (.shp ; lisible par ArcGIS, MapInfo et QGIS)
- projection Lambert 93

Pour les métadonnées, les cartes SIG livrées seront accompagnées d'une note décrivant le contenu (liste des couches, analyses thématiques éventuelles ...). L'ensemble des couches SIG sera fourni au sein d'un dossier informatique organisé. Les candidats devront préciser dans leur réponse les outils cartographiques utilisés (logiciel, format de restitution des données).

Les documents et données relatifs à toutes propositions présentées deviennent propriété de l'adjudicateur, la propriété intellectuelle restant réservée à leurs auteurs dans une mesure conforme à la loi et à la jurisprudence. Toute publication relative aux études par un participant est soumise à l'approbation préalable du mandant.

4.9 Secret professionnel et utilisation des résultats

Le titulaire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la mission ; il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documentation à des tiers sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Toutes les études, documents et données produits en exécution de la présente mission seront propriétés exclusives du maître d'ouvrage.



4.10 Calendrier et organisation de l'étude

Date de remise des offres : lundi 26 janvier 2015 à 12 heures.

Durée de l'étude : 12 mois

4.11 Budget estimatif

Le mandant a défini une enveloppe budgétaire maximale de 130 000€ TTC, y compris tranche conditionnelle. L'équipe mandataire fera une proposition dans le cadre de cette enveloppe. Le contrat sera établi par l'ARC syndicat mixte/ le Grand Genève au nom de tous les mandataires et aucun dépassement ne sera accepté par rapport au montant y figurant. Le mandataire avertira par écrit au préalable l'autorité adjudicatrice au cas où des demandes complémentaires ou des difficultés engendreraient un dépassement de mandat afin qu'une décision soit prise.

Sigles et abréviations

01	Département (français) de l'Ain
74	Département (français) de la Haute-Savoie
ARC	Assemblée régionale de coopération du Genevois syndicat mixte (France)
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse
CH	Confédération helvétique
COPIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
PACA	Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération